

BOURSES DE LYCEE **CAMPAGNE CLASSIQUE ET COMPLEMENTAIRE**

FONDS SOCIAL LYCEEN

Année scolaire 2019-2020

INFORMATION DES FAMILLES

BOURSES :

☞ La campagne « classique » de demande de bourses de lycée a été prolongée par le ministère : initialement prévue le jeudi 4 juillet 2019, elle est prolongée au jeudi 17 octobre 2019.

☞ La campagne « complémentaire » est ouverte du 3 septembre au 17 octobre 2019 et concerne exclusivement les publics suivants :

- Modification récente de la situation familiale : les élèves dont les familles ont connu une dégradation de leur situation familiale entre la date du 4 juillet 2019 et le 17 octobre 2019. Seules les trois situations suivantes seront prises en compte :
 - décès de l'un des parents
 - divorce des parents ou séparation attestée –
 - résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision du juge.Si l'élève était déjà boursier de lycée il constituera un dossier de vérification de ressources
Si l'élève n'était pas boursier de lycée il constituera un dossier classique de demande de bourse
- Formation spécifique suivie (DIMA, 3PP, MLDS)
- Changement d'orientation pour les élèves boursiers de lycée (ex : CAP vers Bac pro, Bac Pro vers MC..) ou boursier redoublant
- Elèves n'ayant pu participer à la nouvelle campagne pour des raisons exclusives : élèves scolarisés précédemment à l'étranger, dans le privé hors contrat, dans un TOM, au ministère de l'agriculture ou en longue maladie l'année précédant la rentrée
- Réexamen à l'initiative de la famille ou du service des bourses : les élèves déjà boursiers de lycée dont la situation familiale a évolué défavorablement depuis l'année d'attribution de la bourse et ayant entraîné une baisse de revenus (condition cumulative) peuvent demander à faire un dossier de vérification de ressources dans le but d'obtenir une promotion de bourse

FONDS SOCIAL :

☞ La campagne de demande de fonds social pour les cantines et de fonds social lycéen est ouverte du 3 septembre au 17 octobre 2019.

Les élèves concernés doivent se rendre au secrétariat lycée afin de retirer le(s) dossier(s)

